

Décision du Maire

N° 2026-040

DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : PROPRIÉTÉ COMMUNALE – DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2026-30.03-2 du 30 mars 2026, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 27 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant que la réalisation de travaux pour le projet suivant doit faire l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme :
 - **Centre social L'Envol – boulevard du 21^{ème} BCP (permis de construire)
Construction d'un bâtiment modulaire**

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De déposer pour l'opération susmentionnée la demande d'autorisation d'urbanisme au titre du Code de l'Urbanisme.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le vendredi 3 Avril 2026

Le Maire
**Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué**



Olivier TRAVERSIER

Déposée en Sous-Préfecture le : 03/04/2026

Affichée le : 07/04/2026